

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DJS 112 Subvention (600.000 euros) et avenant à convention avec le Stade Français Paris au titre de l'année 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Stade Français Paris ;

Vu la convention signée entre la Ville de Paris et le Stade Français Paris le 19 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention du 19 mai 2017 avec le Stade Français Paris, sis, 9, allée Charles Brennus (16^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 600.000 euros est attribuée au Stade Français Paris (X03100), au titre de l'année 2018, dans le cadre des actions d'intérêt général que le Club s'est engagé à effectuer.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, rubrique 326, mission 3260005 « Soutien au sport de haut niveau » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO